



Autorisation de travail pour étudiant algérien

Par **chaouche2035**, le **20/11/2009** à **15:48**

Bonjour,

je suis étudiant algérien, j'ai déposé ma demande de changement de statut il y a presque 3 mois. La DDTEP m'a remis une autorisation de travail de 3 mois que j'ai renouvelé pour trois mois. L'autorisation est bien destinée à mon employeur, en contrepartie je prends des vacances un peu partout. Aujourd'hui je viens de commencer ma journée que le DRH m'a licencié (j'ai pris une vacation, ce n'est pas chez mon employeur habituel) pour faute d'autorisation de travail. Ma question est ce que ce DRH va rédiger un rapport à la DDTEP?? est-ce que la DDTEP ou la préfecture peuvent être au courant que je travaille en plus et dans ce cas quel conséquence sur ma procédure de changement de statut et merci

Par **chris_Idv**, le **13/12/2009** à **20:12**

Bonjour,

Le fait que vous preniez des vacances "un peu partout" prouve seulement que vous cherchez à travailler et aucune administration française ne vous reprochera jamais de travailler, en étant déclaré bien sur.

Pour votre titre de séjour il faut par contre que vous puissiez prouver que vous avez effectivement au moins un employeur et des revenus suffisants pour satisfaire vos besoins en France.

Salutations,